



Assainissement des eaux usées

Vos obligations et documents à consulter

1. Votre situation

Votre habitation, construite **avant** le 20/07/2003 (date d'octroi du permis d'urbanisme), est située en zone d'assainissement collectif. Votre rue est équipée d'un égout et celui-ci est raccordé à une station d'épuration en service.

Votre réseau d'égouttage est **séparatif**.

2. Vos obligations

- Séparer les eaux de pluie des eaux usées
- Vous raccorder directement à l'égout

3. Documents à consulter

- ZAC 0 - Comment se raccorder aux égouts ?
- ZAC 1 - Le réseau est complet et amène les eaux usées vers une station d'épuration en service
- ZAC 5 - Comment fonctionne une station d'épuration collective ?
- Les bons gestes à adopter pour favoriser une épuration efficace
- Qui contacter ?
- Que faire des eaux de pluie ?